



**CAHIER DES CHARGES 2025
DES SOCIÉTÉS ORGANISATRICES DÉLÉGUÉES
DES CONCOURS D'ENDURANCE**

Les organisateurs sont tenus d'avoir pris connaissance et de répondre au règlement Endurance SHF et, pour les points non précisés, au règlement FFE en vigueur. Le règlement Endurance SHF est disponible sur le site de la SHF : <https://www.shf.eu/fr/valorisation/informationsdocuments/endurance/reglements.html>

Des cavaliers référents ont été nommés par la SHF dans chaque région afin de pouvoir représenter la SHF et ainsi pouvoir assurer les remontées terrain au fur et à mesure de la saison. Ils sont en contact avec les participants, les organisateurs et la SHF et ont un droit de regard sur le calendrier annuel des courses d'endurance SHF. La liste et coordonnées de ces référents est disponible sur le site de la SHF : <https://www.shf.eu/fr/valorisation/informations-documents/endurance/reglements.html>

CAHIER DES CHARGES CONCOURS SHF	2
CHRONOMÉTRAGE	2
INFRASTRUCTURE	2
AFFICHAGE ET PROGRAMME.....	2
AVANT-PROGRAMME ET TRANSMISSION DES RESULTATS	2
SERVICES AUX CONCURRENTS.....	3
PISTE	3
POINT D'ASSISTANCE, RAVITAILLEMENT	3
OFFICIELS DE COMPETITION	3
SECURITE, MARECHAL, URGENCE VETERINAIRE.....	3
BOXES	3
DECLARATIONS, AUTORISATIONS	3
ÉLÉMENTS À REMETTRE AUX CONCURRENTS	4
ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS.....	4

CAHIER DES CHARGES CONCOURS SHF

À la charge de l'association organisatrice déléguée :

CHRONOMÉTRAGE

L'organisateur doit prévoir un chronométrage, il doit être effectué à la seconde. La transmission des résultats doit inclure la vitesse et la fréquence cardiaque du cheval.

Les différents types de chronométrage sont définis comme suit :

Chronométrage manuel : les temps, vitesses et données sont saisies manuellement, par un humain doté d'un chronomètre, dans un logiciel, une feuille excel...

Chronométrage semi automatique : les temps sont arrêtés par une pression sur une touche d'ordinateur, ce qui enregistre les vitesses et les récupérations automatiquement.

Chronométrage automatique : des transpondeurs placés sur les chevaux envoient les données directement au logiciel, au passage de cellules automatiques.

INFRASTRUCTURE

Le terrain doit comporter :

- des lignes de départ et d'arrivée matérialisées dans un espace dégagé et sécurisé,
- une aire d'attente sécurisée pour les chevaux,
- une aire sécurisée de type 40 à 50 m x 25 m pour les contrôles vétérinaires sur un sol plat et stabilisé permettant des trottings de 30 à 40 mètres, avec un couloir par vétérinaire, d'environ 3 mètres de large et matérialisés par des plantes, lisses ou tout autre matériel permettant de bien les identifier.
- des points d'eau,
- une aire sécurisée pour le maréchal-ferrant,
- des moyens de transmissions adéquats,
- un emplacement pour les secours.
- un parking pour les camions et les vans clairement identifié et stabilisé avec alimentation électrique et eau.

AFFICHAGE ET PROGRAMME

Un tableau d'affichage (ainsi que près des boxes) doit prévoir :

- les cartes détaillées des circuits,
- les voies d'accès,
- les horaires,
- les numéros de téléphone des services de secours, du maréchal, du vétérinaire traitant,
- les programmes fournis par la SHF comprenant : le nom du cheval (sa race, les noms du père, mère et père de mère avec leur race), le nom du cavalier, le nom du propriétaire, le nom et le département du naisseur

AVANT-PROGRAMME ET TRANSMISSION DES RESULTATS

L'organisateur dispose obligatoirement d'une adresse mail pour recevoir et envoyer des courriels. Il saisit l'avant-programme du concours au minimum 6 semaines avant la date de clôture et publie sur le site FFECOMPET les horaires des épreuves dès la clôture des engagements.

L'organisateur saisit les résultats dès la fin du concours sur le site FFECOMPET pour validation par la SHF. Le procès-verbal de résultats doit être transmis par l'organisateur sur le site FFECOMPET. Pour toutes les épreuves, il doit mentionner la vitesse réelle du cheval et sa fréquence cardiaque dans les 15 minutes.



Société Hippique Française

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

WWW.SHF.EU



SERVICES AUX CONCURRENTS

La gestion des exposants, de la restauration/buvette, le service photo vidéo, la remise des prix seront entièrement assurée par l'organisateur.

PISTE

Les parcours de chaque épreuve doivent être balisés. Le mode de balisage est libre sauf directives préfectorales particulières. Un balisage réfléchissant ou phosphorescent et résistant aux intempéries est nécessaire pour les étapes nocturnes. Le balisage doit être biodégradable, réutilisable ou permanent. Les lignes de départ et d'arrivée de chaque étape doivent être matérialisées par une ligne au sol ou par des fanions dans un espace dégagé et sécurisé.

Un maximum de 10% de la longueur totale du parcours peut être constitué de routes de type bitume.

Quand le circuit se superpose entre différentes boucles, le balisage doit être de couleurs différentes et figurer sur la carte de circuit affichée sur le tableau d'affichage officiel. Le jury doit en être prévenu avant l'épreuve.

Les changements de direction ou intersections doivent être clairement signalés. Les distances kilométriques sont indiquées tous les 5 km. Un panneau indiquant « Arrivée à 1 km » précède chaque poste fixe de contrôle.

En cas de litige, le plan affiché du parcours fait foi.

La reconnaissance de l'itinéraire s'effectue librement dans le respect des autorisations accordées. L'utilisation du GPS et du téléphone portable est autorisée, sauf dans les enceintes vétérinaires.

Un véhicule, voiture, moto, quad... assure l'ouverture et la fermeture des circuits. Il est obligatoire pour les épreuves à vitesse régulée et conseillé pour les épreuves à vitesse imposée.

POINT D'ASSISTANCE, RAVITAILLEMENT

Le mode d'assistance est défini par l'organisateur. Les points autorisés sont précisés sur la carte officielle du parcours et dans le carnet de route. L'organisateur peut identifier sa zone d'assistance par un panneau de début et un panneau de fin d'assistance.

Il est recommandé à l'organisateur d'identifier les véhicules d'assistance par le numéro de dossard du cavalier. La distance entre deux points d'assistance ou points d'eau, doit être inférieure à 10km. Sur chaque point, une zone de stationnement adapté doit être prévue.

OFFICIELS DE COMPETITION

L'organisateur doit faire appel à un président du jury habilité par la SHF et au moins deux vétérinaires.

Il est fortement recommandé de faire appel à un assistant au président de jury. Le pool vétérinaire se compose d'un vétérinaire officiel responsable du pool, membre de droit du jury, qui veille au bon déroulement des inspections, et assure le rôle de conseiller technique du Président du jury. Sa présence est obligatoire sur les courses SHF. Un des vétérinaires est préalablement désigné pour assurer, si nécessaire, les soins.

SECURITE, MARECHAL, URGENCE VETERINAIRE

Les numéros de téléphone du service de sécurité, du maréchal, du service vétérinaire doivent être affichés aux écuries, au paddock, au secrétariat et partout où cela pourra être utile.

Le service vétérinaire d'urgence et le maréchal doivent être en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais. La présence d'un maréchal ferrant est obligatoire lors d'une épreuve de 80 km/h.

BOXES

Afin de permettre la participation de concurrents souhaitant arriver la veille du concours et ou partir le lendemain, des boxes et/ou une zone pour accueillir des paddocks devront pouvoir être proposés aux concurrents. S'il n'est pas possible que cela soit sur place, ils devront être à une distance raisonnable du lieu du concours. La gestion des boxes, qu'ils soient ou non sur le lieu du concours est entièrement à la charge de l'organisateur. En cas de contrôle antidopage, un box devra être mis à disposition.

DECLARATIONS, AUTORISATIONS

L'organisateur doit faire les déclarations nécessaires : préfecture(s), mairie(s)... et obtenir les autorisations nécessaires : ONF ou assimilés, propriétaires de terrains privés traversés par l'itinéraire.



Société Hippique Française

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

WWW.SHF.EU

f • @ • v • in

ÉLÉMENTS À REMETTRE AUX CONCURRENTS

Certains éléments peuvent être transmis en format digital.

- Une carte du circuit,
- Un carnet de route,
- Les conditions d'assistance,
- Une fiche de suivi vétérinaire,
- Documents divers : horaires, n° de tél. utiles, une fiche pour le box, un numéro de voiture, selon les épreuves.
- 2 jeux de dossards papiers modèle A4 à insérer dans les porte-dossards apportés par le concurrent. Le port de ces dossards est obligatoire sur les points d'assistance, l'aire vétérinaire et l'aire de grooming.

Le concurrent doit vérifier tous les renseignements notés sur les différents documents qui lui sont remis pendant toute la durée du concours : chronométrage, fiche de suivi vétérinaire, etc.

ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS

L'association organisatrice a la responsabilité juridique, technique et logistique vis à vis des tiers et de la SHF. Elle doit se conformer aux recommandations du présent cahier des charges SHF. Elle souscrit une police d'assurance en responsabilité civile la couvrant pour l'organisation des épreuves d'élevage.

Les frais d'hébergement et de restauration des officiels de compétition et des bénévoles sont à la charge de l'association organisatrice.

Les dotations sont financées par la SHF conformément à la note financière publiée sur le site de la SHF. Pour cela, la SHF recommande de veiller à adapter les départs et horaires des jeunes chevaux afin d'assurer leur sécurité et bien-être. Dans la mesure du possible il est préconisé d'éviter d'organiser des épreuves de vitesse libre le même jour. Il est impossible d'organiser des épreuves CEI le même jour.

Aide au chronométrage

-Une aide d'un montant de 300€ sera versée par la SHF pour tout concours doté d'un chronométrage manuel

-Une aide d'un montant de 600€ sera versée par la SHF pour tout concours doté d'un chronométrage automatique ou semi-automatique, sous réserve d'envoi de facture à coline.demongeot@shf.eu

Dans le cas d'un concours organisé sur plusieurs jours, l'aide ne pourra être touchée qu'une seule fois.



Société Hippique Française

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

WWW.SHF.EU

f • @ • ▶ • in